

Le Conseil de Vie Sociale, ou C.V.S., est une instance représentative et participative, élue par l'ensemble des personnes accompagnées par le SAS-SP de l'ADIAD.

Composé au maximum de 9 représentants des bénéficiaires, de deux représentants du personnel du SAS-SP, d'un membre du Conseil d'Administration et de la Direction de l'ADIAD, il donne son avis sur de nombreux sujets.

Il propose aussi des solutions d'amélioration du quotidien des personnes et du fonctionnement du service, notamment sur l'organisation des activités (suggestion de thèmes, de modifications...), le cadre de vie, les mesures prises pour favoriser les relations entre les bénéficiaires et le personnel, etc.

Le C.V.S. est obligatoirement consulté sur le règlement de fonctionnement du service, le projet de service du SAS-SP, ou bien encore la démarche qualité de l'ADIAD.

Les représentants des bénéficiaires du SAS-SP, originaires des 3 grands secteurs géographiques du département, sont à votre disposition pour recueillir vos suggestions ou propositions d'améliorations :

Secteur de Montauban	Secteur de Castelsarrasin	Secteur de Caussade
① - Mr EL WAFIKI Saïd	④ - Mme CAPAYROU Sandrine	⑦ - Mme BIZOIRRE Nadine
② - Mme HÉRAIL Corinne	⑤ - Mme PECCOLO Sandrine	⑧ - Mme SÉMILLE Lucie
③ - Mr VERDIE Joël	⑥ - Mme VÉRINAUD Isabelle	
Salariées	Mme GUTIERREZ-JAMME Carine	Mme RUELLAN Julie



*L'action du CVS ne vient en aucun cas se substituer au rôle de prise en charge et de suivi réalisé par l'ADIAD.

Pour nous contacter :



ADIAD
A l'attention du CVS
140 avenue de l'Europe
82000 MONTAUBAN



cvs@adiad.fr



Une urne est à disposition
dans les locaux de :
Montauban, Castelsarrasin
et Caussade